



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

Délibération n°2025/006/02/20

OBJET : FINANCES - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	13
- Votants :	13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 13 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Étaient présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Marie-Odile BOUSQUET, Florent PREYNAT, Florian GUIBBAUD, Saadia OUMOUZOUNE, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Eunice MASSOUTIÉ, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES.

Était représenté : Éric FREALLE donne procuration à Marie-Odile BOUSQUET.

Étaient absent : Éric FREALLE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Eunice MASSOUTIÉ est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	13
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

Sous la présidence de Monsieur VERGNES, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 qui s'établit ainsi :

Exploitation :

Dépenses	18 587,75
Recettes	3 503,05
Déficit de clôture	15 084,70
Report de l'exercice 2023 (recettes)	24 894,92

Investissement :

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Excédent de clôture	0,00
Report de l'exercice 2023 (recettes)	0,00
Reste à réaliser « dépenses investissement »	0,00
Restes à réaliser « recettes investissement »	0,00

Résultat cumulé :

Section d'exploitation

Dépenses	18 587,75
Recettes	28 397,97

Section d'investissement

Dépenses	0,00
Recettes	0,00

Il est proposé au **Conseil Municipal**, hors de la présence de Monsieur ASSIÉ, Maire, de voter dans l'ordre, le compte financier unique 2024 préparé par Monsieur le Trésorier et présenté par Monsieur VERGNES,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget photovoltaïque 2024 préparé par Monsieur le trésorier, et présenté par Monsieur VERGNES.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

Signatures :

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 20 février 2025
Transmis en préfecture le 21 février 2025
Publié sur le site le 21 février 2025